



## COMMUNE DE HAUTECOUR

### PLAN DE PAYSAGE

# Compte rendu du COPAR – Comité de Participants 04 octobre 2023

#### Sont présents :

Annie Leduc - Maire, Stéphanie Doucet – Référente Régionale Paysages DREAL Auvergnés-Rhône-Alpes, Antoine Luginbühl – Directeur Atelier Passeurs – Paysagiste Concepteur, Christophe De Saint Just – Paysagiste Concepteur – Daniel Burlet – élu, Martial Gaspard – élu, Joël Burgos – élu - chasseur, Madeleine Burgos, Joseph Sellier – élu, Denys Borlet – élu, Valérie Fraissard – élue, Blandine Nouais - chargée de mission activités pleines natures à la CCCT, Hugues-Antoine Guennec – Instructeur ADS -APTV, Guillaume Debove – Garde ONF, Christophe Borlet – Agriculteur, Pascal Ador, Françoise Müller-Soubeyrand, Martine Ador, Serge Charvaz, Jean Bergès, Roland Borlet, Bénédicte Mileze- Office du Tourisme de Moûtiers, Catherine Garda - Secrétaire de mairie

#### Absents – excusés :

Aurore Deveaux – Professeur des écoles – Pierre-Marie Clarey – Adjoint aux Travaux – Valentine Loquais – Communauté de communes Cœur de Tarentaise - Claire MIEGE – DDT 73- Erika Audry – GEMAPI – Edith Dunoyer

Dans le cadre de l'élaboration de son plan de paysage, l'ATELIER PASSEURS et la commune de HauteCour, ont organisé le 1<sup>er</sup> COPAR – Comité de Participants. Ce groupe de participants est constitué des habitants de HauteCour, d'acteurs clés de la société civile, et d'experts techniques du territoire. Le COPAR permet d'assurer une implication et une appropriation du projet par ses membres, qui seront mobilisés aux différentes étapes de la démarche pour participer aux entretiens.

#### Le Plan de Paysage s'élabore en 3 phases :

- 1 - Elaboration du diagnostic paysager partagé
- 2 – Stratégie – définition des objectifs de qualité paysagère
- 3 – programme d'actions – réalisation de 15 fiches actions thématiques

Nous sommes actuellement en phase 1 : lors de ce 1<sup>er</sup> COPAR l'atelier Passeurs effectue une présentation du « diagnostic partagé », qui sera complétée par les remarques et suggestions des personnes présentes, grâce à leur connaissance du terrain. L'objectif étant de définir les problématiques et les enjeux paysagers.

#### **I–Phase 1 - Présentation du diagnostic paysager partagé**

Antoine Luginbühl et Christophe de Saint-Just présentent à l'assemblée le diagnostic rédigé et illustré (blocs-diagrammes, cartes, croquis, tableaux, graphiques commentés...).

Antoine Luginbühl rappelle que le plan de paysage est un outil d'appropriation des politiques publiques de l'Etat en matière de paysage. C'est un outil d'application à l'échelle d'un territoire. L'Atelier Passeurs est également missionné pour réaliser l'Atlas des Paysages de Savoie, qui est aussi, un outil d'observation du paysage, mais à l'échelle du département. Les plans de paysage sont financés par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Ils sont en général élaborés à l'échelle d'une communauté de communes, c'est donc la première fois qu'un plan de paysage va être réalisé à l'échelle d'une seule commune.

L'un des piliers de l'élaboration d'un plan de paysage, repose sur le partage et la co-construction, la concertation des habitants pour leur connaissance du territoire.

Une première réunion du comité de pilotage, rassemblant élus et techniciens s'est déroulée en mairie de Hautecour, le 12 juillet. Les déplacements sur le terrain et les différents entretiens individuels qui ont suivi, ont permis « de gagner en qualité d'observation et d'analyse du paysage de Hautecour », pour établir ensuite le diagnostic paysager.

L'objectif du COPAR est d'échanger avec l'ensemble des participants pour « ajuster ce diagnostic paysager ».

A l'issue de la rédaction définitive du diagnostic, les objectifs et enjeux paysagers de la commune pourront être déterminés, de manière à construire peu à peu le devenir du territoire.

La première esquisse du diagnostic paysager présenté par l'Atelier Passeurs se structure en plusieurs composantes :

### **1- Les composantes du territoire :**

La commune de Hautecour est imbriquée dans plusieurs composantes paysagères.

A première vue, le territoire se découpe en trois niveaux successifs :

- L'étage des cimes : alpage dégagé et ouvert sur les massifs voisins, vues spectaculaires et panoramiques
- L'étage balcon : plusieurs clairières habitées, préservées dans les combes se succédant
- L'étage de la vallée : un versant abrupt, habité et peuplé de boisement au-dessus de Moûtiers et de la vallée de l'Isère, Hautecour la Basse et Grégny s'insèrent dans la pente.

Les parcelles situées en zone N (zone naturelle) du PLU occupent environ la moitié du territoire. Elles correspondent essentiellement aux forêts, friches et affleurements rocheux.

La commune est également délimitée par 5 unités paysagères.

### **2- Les unités paysagères de la commune :**

#### **a) L'unité alpage :**

L'alpage marque une rupture nette avec le reste de la commune autour de 1 800 m d'alt. Les surfaces pastorales représentent la quasi-totalité de l'alpage. On y distingue 3 sous unités : la montagne de la Faverge, la montagne de la Villargerel, le Quermoz et le passage du Bozon. La vue est imprenable sur le massif de la Vanoise depuis le Quermoz.

#### **b) L'unité Clairières et Combes :**

Autrefois utilisée comme lieu d'étape, la « montagnette » sur le chemin des alpages de la Faverge, est composée de clairières en prairie de fauche. On y distingue 3 sous-unités : les Adrets de Tarentaise, la Combe au Roi, la combe Vion.

#### **c) L'unité de la combe ouverte :**

A mi-chemin sur la commune, la topographie forme une dépression entre les pentes des moulins et les roches de la Rouvenaz entre 1 100 m et 1 400 m d'alt. La combe est ouverte et bénéficie d'une orientation plein sud très ensoleillée et d'une grande qualité paysagère.

On y distingue 3 sous-unités : les Moulins, le Breuil, le Villard

**d) L'unité du versant sud :**

Au-dessus de Moûtiers, le versant sud est abrupt et domine la vallée de l'Isère, Grégny et la Basse sont venus se greffer aux éperons rocheux. On y distingue 2 sous-unités : Grégny et Hautecour la Basse.

**e) L'unité – Versant Ouest et Est :**

Les versants Ouest et Est bordent les combes intérieures et forment des limites nettes à la commune. On y distingue 6 sous-unités : le Golet et Col du Pradier, le plan de Nays, le crêt Bordet et versants abrupts, la Léchère abandonnée, le Chênet, le Mont Galgan.

Les sentiers et la RD 85 constituent les principaux axes de déplacement sur le territoire de la commune.

Ce réseau de sentiers serait à "travailler" et à mettre en valeur, notamment le sentier balcon des Adrets de Tarentaise, comme le suggère l'assemblée.

Les différents projets communaux en cours, pourraient également alimenter les "fiches actions" du plan de paysage : travaux de voirie, installation d'une table d'orientation au Quermoz, étude hydrologique du Boilet, création d'un parking à l'entrée de l'alpage avec un point info....

L'office du tourisme fait d'ailleurs remarquer qu'un bureau d'études touristique a été sollicité pour développer le sentier artistique, ce qui pourrait aussi apporter une autre vision paysagère.

## **II–Dynamiques – Atouts et faiblesses des unités paysagères**

Chaque unité paysagère présente à la fois des atouts et des faiblesses :

**L'unité alpage :**

Un site naturel remarquable et attractif, des vues remarquables, mais présence de chalets d'alpage en ruine, de lignes à haute tension qui dénaturent le paysage, et le pastoralisme qui présente une menace pour les zones humides.

L'assemblée fait part d'un certain nombre de remarques notamment le fait qu'il existe 3 chalets ouverts "aux 4 vents" dont le chalet de Prariond. Antoine Luginbühl explique qu'il est nécessaire d'entretenir ces chalets d'alpage car ils font partie intégrante du paysage alpin.

Peut-on entrevoir des évolutions du paysage en alpage ?

Est-ce que la forêt est malade du scolyte ? non, selon le garde ONF.

Est-ce que l'évolution du changement climatique sera prise en compte dans l'élaboration du plan de paysage ? La réponse est positive.

La question est également posée de la prise en compte du devenir de la forêt, car elle est un élément incontournable « du nouveau tourisme vert » : il faut garder à l'esprit qu'avec le changement climatique la forêt va évoluer et changer, les gens s'y promènent de plus en plus, ils y recherchent la fraîcheur. La commune de Hautecour est très boisée, et sa position au sein de la CCCT est d'autant plus particulière qu'il n'y a pas de station de sports d'hiver à Hautecour. L'attractivité de la commune de Hautecour repose ainsi sur des critères différents et il faudra anticiper ces nouveaux cheminements avec le réchauffement climatique.

De plus, le site des alpages est remarquable avec la présence de tourbières, une vue à 360 ° ce qui le rend très attractif pour la randonnée, bien que la présence des bovins durant la belle saison, puisse être une menace pour les zones humides. En ce sens « une structure comme celle de GEMAPI, doit justement limiter un tel risque ».

Mais pour certains participants, les « engins à moteur » constituent une menace bien plus grande pour les alpages ; alors que pour d'autres, « il faut bien respecter le pastoralisme et veiller à une bonne cohabitation avec le tourisme ».

### **L'unité Clairières et combes :**

Utilisée autrefois comme lieu d'étape, la montagnette, sur le chemin d'alpage de la Faverge est composée de clairières en prairie et de fauche. L'une des caractéristiques de cette unité paysagère, notamment la Combe au Roi, est « qu'elle se referme et perd son unité paysagère ».

Comme l'explique Antoine Luginbühl, les clairières « représentent une véritable qualité paysagère », mais comme le fait remarquer l'assistance, les parcelles de terrains appartenant pour la plupart à des propriétaires privés, cela peut devenir un inconvénient source de blocage pour les évolutions paysagères futures.

Au sein de cette unité paysagère, plusieurs tourbières sont présentes et bien entretenues sur la commune, ce qui est un atout indéniable, le bâti ancien, également très présent sur la commune, est aussi très bien entretenu.

On y observe « de nombreux points de vue sur le paysage », la forêt y est dense, avec la présence d'un site Natura 2000 et le sentier balcon des Adrets de Tarentaise.

Cependant, « les vues sur les grands paysages y sont moins larges et on y distingue moins d'espaces ouverts ».

L'assistance fait remarquer « qu'il y a trop d'arbres qui étouffent le paysage ; autrefois, les coteaux étaient cultivés, mais le nombre d'agriculteurs s'est considérablement réduit du fait de l'évolution de la société, et la forêt a repris ses droits... »

Stéphanie Doucet, de la DREAL, insiste d'ailleurs sur l'importance du « déboisement » pour la sécurité incendie de la commune.

**L'unité Clairières et Combes** se caractérise aussi par un bâti qui a conservé les caractéristiques locales, de nombreux points de vue sur les paysages, une forêt dense et écologiquement riche.

Mais, il y a de moins en moins d'espaces agricoles, ce territoire est pris par les feuillus, et les cultures ont disparu.

L'une des problématiques étant que la forte parcellisation des terrains qui appartiennent à des propriétaires multiples entrave l'entretien de toutes ces parcelles. Il n'y a aucune marge d'action sur ce foncier, et l'une des questions sera de se demander dans le futur comment y remédier.

On constate néanmoins, des travaux d'ouverture en cours sur les chemins forestiers, sur les vieux sentiers, les pistes forestières sont régulièrement utilisées par les locaux (chasseurs, randonneurs, VTT, ...)

Il faudrait aussi envisager un nouveau développement urbain et une réhabilitation du tissu urbain déjà existant.

Mais le zonage constructible du PLU communal est très restrictif.

Selon Antoine Luginbühl, tout l'enjeu des années futures, est de savoir « comment développer les villages sans en étendre la surface ».

Le constat est aussi partagé par toute l'assistance concernant l'afflux continu de touristes qui viennent de plus en plus souvent à Hautecour : ce qui est très caractéristique de ce « nouveau tourisme vert » qui recherche davantage des lieux calmes et authentiques, pour se ressourcer et contempler le paysage.

Mais attention à garder à l'esprit, que les habitants de la vallée, viennent aussi en nombre « se promener à Hautecour », surtout en inter-saison. Lorsqu'on les interroge sur leur origine et leur provenance, beaucoup de promeneurs sont originaires de Moûtiers, de Pombrière, d'Albertville, de Méribel... C'est apparemment « toute la vallée » qui vient découvrir ou re-découvrir les sentiers de Hautecour. Une réponse revient souvent, quelque -soit l'âge des personnes interrogées, lorsqu'on leur demande pourquoi « ils sont montés à Hautecour » : la réponse est souvent la même : « pour le calme et la beauté du coin ». Il n'est d'ailleurs pas rare, voir même fréquent, de les voir « faire un crochet pour admirer l'intérieur baroque de l'église Saint Etienne » qui reste ouverte tout l'été.

Les habitants de Hautecour, mais aussi les promeneurs « pensent aussi qu'il manque des bancs le long des sentiers, ce serait bien d'en installer ».

Il est à noter, que la classe sport-Etude du Lycée de Moûtiers (notamment la classe qui forme les futurs guides de moyenne montagne), monte régulièrement s'entraîner à Hautecour, depuis le plan d'eau, jusqu'aux alpages.

Le problème du ruisseau du Boilet a également été soulevé par les participants : il déborde « de partout », on ne peut plus emprunter les berges, ce qui crée de grosses difficultés d'accès aux abords des sentiers. D'autant que la valeur patrimoniale et attractive du ruisseau est indéniable, et qu'il faudrait par conséquent le valoriser.

Peut-on créer un cheminement le long du ruisseau ?

L'un des participants fait remarquer, que lors de la construction de la route d'accès à Hautecour, de nombreux chemins avaient justement été « coupés » et supprimés. Il faudrait par conséquent les réhabiliter et les remettre « en circulation ». L'Atelier Passeurs est tout à fait conscient qu'il existe un réseau de cheminement très important sur la commune à entretenir, développer et valoriser, sur un grand axe Nord Sud.

La nouvelle association des Sentiers d'Antan, s'évertue justement à réhabiliter ces vieux sentiers sur la commune. L'assistance a d'ailleurs insisté sur l'intérêt qu'il y aurait à mettre en valeur la tourbière de la Léchère en contrebas du Breuil. Ce serait l'occasion de re-découvrir les ruines de cet ancien village abandonné et de faire le lien avec le hameau du Breuil, tout en se penchant sur un pan d'histoire de la commune.

### **L'unité de la Combe ouverte :**

C'est la plus dense en population, la combe est ouverte et bénéficie d'une orientation plein sud. La combe est urbanisée (le Breuil, Pradier, le Villard, les Moulins). C'est là que se concentrent les plus vieux bâtiments de la commune (presbytère, les églises et chapelles, les anciens moulins et scieries). Le tissu urbain est dense, avec un bâti qui a conservé les caractéristiques locales (pierres, tôles...). L'intérêt écologique y est manifeste avec ses pelouses sèches, le parcours du sentier artistique, le plan d'eau...

Mais les vues y sont moins vastes sur le grand paysage, le secteur du plan d'eau est très artificialisé, les sentiers et cheminements fermés par des parcelles agricoles, des cheminements publics au cœur du tissu urbain semblant être privatisés et peu accessibles, un parking du plan d'eau peu qualitatif....

Beaucoup de participants conviennent effectivement que le plan d'eau est « trop artificiel ». Ce qui supposera à l'avenir de bien maîtriser "le tourisme vert" et de veiller à la qualité des équipements et des aménagements.

Les participants s'accordent aussi sur la nécessité « de remettre en valeur les chemins du Baroque » : comme le souligne le maire, Annie Leduc, « cette dynamique est en sommeil, et les chapelles sont fermées... »

L'office du tourisme, précise justement « qu'il existe actuellement une réflexion sur les itinérances courtes, notamment concernant la création d'un sentier au départ de Montgirod, qui passerait par le sentier balcon des Adrets de Tarentaise ». La possibilité d'y inclure une balade culturelle à la découverte du patrimoine religieux est à l'étude.

Antoine Luginbühl fait aussi remarquer « que le parking du plan d'eau, qui marque l'entrée du Breuil pourrait être repensé. Il faudrait notamment une réflexion pour envisager un nouveau type de revêtement ». Le premier Adjoint, Daniel Burlet, souligne qu'il faut rester vigilant sur « la capacité d'accueil de ce parking, pour qu'elle ne devienne jamais supérieure à celle du plan d'eau. »

L'assemblée évoque aussi la présence de plus en plus nombreuse durant la belle saison des campings-cars sur le parking du plan d'eau.

Toutes ces remarques, ne font qu'accroître le sentiment général, que l'élaboration du plan de paysage, ne doit pas oublier la qualité de vie des habitants de la commune. « C'est primordial, renforcer le cadre de vie est une priorité. »

Mais le problème, est que justement, beaucoup de cheminements qui participent à la qualité paysagère de la commune, ne sont plus accessibles. Le hameau de la Basse, par exemple, est envahi par les arbres. L'atelier Passeurs, pense que beaucoup de sentiers pourraient partir du hameau de la Basse, qui serait à exploiter davantage.

L'assistance a tenu à souligner le problème « des chemins publics qui sont monopolisés par des personnes privées à l'intérieur même des villages. Ce qui nuit aussi à la qualité de vie des habitants, l'objectif des paysages étant d'avoir notamment, une vue, un point de vue sur l'architecture et la vallée ». En ce sens le ruisseau du Boilet, pourrait être un vecteur de cheminement.

Le cas du hameau de Grégny a été également évoqué : ce village, pour certains de ses habitants, semble avoir été « négligé », il est envahi par la végétation, et il serait peut-être judicieux de « réhabiliter, de valoriser, le sentier du Goléron, à la sortie de Grégny ».

#### **L'unité « Versant Ouest et Est » :**

Les versants Est et Ouest bordent les combes intérieures et forment des limites nettes à la commune. Le versant Ouest suit le chemin de crêtes en formant des sommets et replats particulièrement visibles depuis la vallée.

Le versant Est est plus complexe formant des petites combes avant de chuter violemment dans la vallée de l'Isère. Des falaises et roches apparentes constituent une des particularités de Hautecour.

Les atouts de cette unité reposent sur la diversité de l'habitat forestier, de la faune et de la flore, des points de vue remarquables sur la vallée depuis les crêtes, une ressource importante et accessible pour l'exploitation du bois.

Mais les principales faiblesses, sont la disparition des sentiers qui demeurent peu lisibles car dangereux et l'empiètement de la forêt sur d'autres unités.

Beaucoup de potentiels apparaissent néanmoins intéressants à développer, au sein de cette unité paysagère : les différents points de vue d'observation sur toute la commune et les vallées environnantes ; les sites dédiés à la pratique du sport.

Certains participants suggèrent qu'il serait peut-être intéressant de poser des panneaux d'information et de sensibilisation dans la forêt, à l'intention des promeneurs. Tout en veillant à ne pas dénaturer le paysage !

Martial Gaspard revient sur l'importance de l'entretien des chemins communaux, « car beaucoup de personnes ont découvert Hautecour, grâce à ces chemins ».

L'atelier Passeurs s'interroge sur la réhabilitation d'un sentier entre Hautecour et Pomblière qui pourrait avoir une valeur à la fois historique (chemin des ouvriers qui descendaient à l'usine) et sportive.

### **III - Définition des enjeux thématiques du territoire**

#### **○ Rappel des enjeux énoncés par la commune lors de l'élaboration du plan de paysage :**

##### La valorisation de l'histoire et de la culture locale :

Valoriser l'histoire des lieux patrimoniaux, ses villages, chapelles, chalets...

Valoriser l'histoire des chemins des ouvriers et des bergers, relier les villages de la commune entre eux et avec les communes voisines

##### La préservation de l'environnement exceptionnel des lieux :

Mettre le ruisseau du Boilet comme fil directeur du paysage et son petit patrimoine hydrographique

Mettre la forêt en valeur pour une gestion écologique et économique du territoire

Préserver les milieux naturels et semi naturels (zones humides, tourbières, pelouses sèches, prairies permanentes, clairières).

##### Le tourisme vert et les écomobilités, caractère exemplaire de la commune :

Mettre en réseau les sentiers existants

Itinéraire baroque et chemin artistique à mettre en valeur

Ancien itinéraire lié au patrimoine industriel à créer

- A l'issue de ce diagnostic paysager, l'Atelier Passeurs a déterminé quant à lui, les enjeux suivants, à développer sur l'ensemble de la commune. Plusieurs pistes de réflexion sont apparues à l'issue de l'élaboration de ce diagnostic :

### **1 – La lisibilité de la structure urbaine historique des villages et des hameaux et des coupures d'urbanisation :**

Lisibilité dans le paysage des silhouettes villageoises,  
L'organisation historique de l'implantation urbaine en bourgs et hameaux  
Le patrimoine bâti local comme caractéristique des hameaux

### **2 – L'ouverture des paysages :**

L'ouverture paysagère autour des hameaux et au cœur des clairières  
L'ouverture des boisements dans les pentes et dans les alpages

### **3 – Le caractère patrimonial des paysages agricoles :**

Les alpages et l'agriculture de montagne comme éléments de patrimoine  
La lisibilité des anciennes terrasses de culture dans les clairières et le patrimoine bâti (murets en pierre, etc...)

### **4 – les espaces publics aménagés, lieux d'aménités, de partage et d'accueil :**

Les espaces publics des hameaux comme vecteur d'attractivité de de valorisation du cadre de vie des populations,  
Une offre de stationnement pour les habitants, intégrée dans les tissus urbains à taille humaine

### **5 – Cours et étendues d'eau :**

Les cours d'eau, notamment le Boilet, visibles et accessibles aux publics  
La préservation et la sensibilisation au public des étendues d'eau, des zones humides et des tourbières

### **6 – des boisements qualitatifs et gérés dans le cadre d'une filière « bois et forêt » dynamique et respectueuse de la ressource et des enjeux de la biodiversité :**

La lisibilité et la qualité de la lisière forestière  
Une exploitation forestière respectueuse des paysages forestiers, accompagnée d'actions de sensibilisation au public

### **7 – la transition touristique et l'attractivité du territoire : une offre diversifiée et adaptée aux spécificités paysagères locales :**

Les pratiques de loisirs et le développement des activités touristiques toute l'année  
Les activités liées au terroir et aux paysages : agritourisme, etc.

### **8 – les axes de déplacement et les cheminements doux comme découverte des paysages et amélioration du cadre de vie des habitants :**

La découverte des paysages étagés sur le territoire et leur diversité depuis l'axe majeur de déplacement (RD 85)  
Les liaisons douces entre les hameaux et les sentiers de randonnée

### **9 - des territoires de montagne protégés et sécurisés face aux risques naturels, accrus dans un contexte de changement climatique :**

La prévention des éboulements et les zones de fragilité du relief ainsi que l'intégration paysagère des ouvrages

\*\*\*

Concernant la lisibilité des cours d'eau, l'assistance a évoqué le problème de la renouée du Japon, plante invasive très développée dans un secteur du hameau de Grégny.

Mme Doucet a souligné l'importance du développement des pistes cyclables : il existe déjà un schéma directeur porté par la communauté de communes Cœur de Tarentaise, pour la création de pistes cyclables sur les sentiers pour VTT. Si le projet a bien été finalisé, il est quand même difficile de créer des pistes cyclables en montagne.

Il n'y a pas pour le moment pas de réflexion menée sur l'installation d'activités commerciales à Hautecour.

L'un des participants fait remarquer qu'il serait peut-être judicieux de réhabiliter les pistes d'alpage et les pistes dans les forêts, ce qui serait une source de sécurité en cas d'incendie, et permettrait aux véhicules des pompiers d'intervenir plus facilement. Cela sécuriserait aussi les abords des villages. De même que réfléchir à l'ouverture des paysages, aurait un impact direct sur la qualité de vie des habitants.

**La séance est levée à 21 h 00.**